

L'Éclair

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste, Un an	20 francs	annonces	la ligne 0,40
Six mois	10 francs	réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	faits-divers	— 2,00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Chronique locale	— 4,00
		Echos	— 5,00
		Gazette du Nord	— 6,00

Temps probable. — En France, la température va continuer à s'abaisser avec ciel nuageux dans l'Ouest et quelques averse au Nord-Est.

La grâce de Dieu ne peut s'établir sur les vaines de la nature.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du mercredi 29 décembre

LE TARIF DES DOUANES

M. LASIES explique ensuite son vote. J'ai refusé mon vote au passage aux articles. J'avais demandé au début au ministre de m'assurer que la viticulture française ne supporterait pas de représailles de l'étranger. J'ai vu ensuite que les marchés extérieurs, outre-mer, du moins les marchés intérieurs disais-je encore, de l'impôt dont on menace l'alcool, vont à l'encontre de mon vote. Encore une fois je demande au ministre si la viticulture ne subira pas les représailles de l'étranger.

M. DUPUY. — Le loi en question n'est pas de nature à provoquer une réaction.

M. THIERRY déclare qu'il votera l'ensemble de la loi bien qu'il ne réalise certes pas toutes ses vues, cependant il reconnaît que les articles 6 et 8 assurent à la loi plus de souplesse que n'en avait l'ancienne. L'ensemble des articles est donc favorable. L'ensemble des articles est donc favorable.

M. VAILLANT votera contre.

M. TOURNADE insiste pour les représailles qui sont à redouter.

Vote divers à l'extrême-gauche : Aux voix.

M. TOURNADE. — Je suis à la tribune et tous vos cris ne m'empêchent pas de dire tout ce que j'ai à dire.

Le député de Paris déclare qu'il ne prendra pas de position sur le projet de loi.

Vote de l'ensemble.

Le vote de l'ensemble est adopté par 465 voix contre 42.

LA GRÈVE DES POSTIERS

Une motion de M. Compère-Morel

M. COMPÈRE-MOREL monte à la tribune pour demander l'urgence en faveur d'une motion invitant le Gouvernement à réintégrer l'agent des postes Simonet, révoqué pour délit d'opinion.

M. BRIAND rappelle la récente intervention de M. Blanc, en faveur de l'intégration de M. Simonet. Il a été révoqué deux fois (Rires). Il a toujours eu de la liberté revocée par son devoir de fonctionnaire (Rires).

M. BRIAND. — J'avais oublié de plaider la cause du révoqué d'autre façon. Je n'invoque pas le Gouvernement à la réintégration, je la sollicite. La peine a été donnée. Le Gouvernement a été plus indulgent dans d'autres cas, notamment en faveur de l'officier qui avait pris la parole à la Chambre six mois après sa révocation une mesure de clémence était prise en sa faveur. Parmi les prérogatives du Gouvernement est celle d'oublier et de pardonner. C'est à cette prérogative que je demande de s'exercer. Et je modifie le texte de la motion de cette façon : « Invite le Gouvernement à faire acte de bienveillance en réintégrant l'agent Simonet » (Rires).

M. COMPÈRE-MOREL revient à la charge. Une révocation de trois ans, dit-il, est suffisante pour expier un délit d'opinion. Au surplus Simonet a saisi le ministre d'une demande de réintégration.

M. BRIAND. — C'est au ministre à apprécier.

Après quelques mots de M. LASIES, on met aux voix la motion de Compère-Morel, qui est repoussée par 343 voix contre 114.

Séance levée à 6 h. 50. Séance ce matin à 9 heures.

SÉNAT

Fin de la séance du mercredi 29 décembre

M. AUBRY, sénateur de Constantine, insiste vivement en faveur du projet.

Après un échange d'observations entre MM. Monis et Delahaye, la discussion générale est close.

L'ensemble du projet est adopté à mains levées.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

On reprend l'examen du projet sur les retraites ouvrières.

M. CIVINOT, rapporteur, donne lecture du nouvel article 3 de la Commission qui a trait au mode de versements des cotisations.

Il demande le renvoi de la question jusqu'à la rentrée de janvier.

MM. VIVIANI et MONIS s'opposent au renvoi qui est repoussé par 176 voix contre 90.

Le projet est maintenu à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Le Sénat décide de siéger aujourd'hui jeudi, à 1 h. 1/2 et le lendemain à 6 heures.

Ils voient rouge

Décidément ils voient rouge partout ; à l'école, à la Chambre, au Conseil général du Nord, c'est de toutes parts le cri de ralliement pour sauver la République, lier la France-Maçonnerie.

Chez les députés on n'entend parler que du bloc à reformer, que des pièges à éviter. Le scrutin de liste et la R. P. mettent nos Quinze-Mille dans des trances affreuses. Pensez donc, s'ils n'allaient pas être réélus, si les cléricaux ne restaient pas éternels nos ennemis et le triangle !

Tous les maîtres du PROGRÈS et du RÉVIL, les FF. : Debière et Desmons, Robert et Basy ont en main le clavier et l'embouchent chacun leur tour ; leurs lecteurs sont abasourdis par leurs rappels : pas de R. P., pas même de scrutin de liste ! Gare à ces casse-cou préparés par la réaction et qui ne peuvent profiter qu'à elle !

« Tant que l'école laïque sera menacée, écrit Basy, — et ce peut être pour longtemps — les républicains ne parleront que pour mémoire de la R. P. »

Elle est donc bien faible, bien malade cette école laïque chère à tous nos biocardés ?

Et nous qui la pensions solide, imbranlable, appuyée sur la volonté et la confiance du peuple, amplement logée, richement payée, admirablement défendue, protégée, popularisée par l'armée des inspecteurs, instituteurs et délégués rangés sous les ordres des préfets, conduits et commandés par un ministre !

Et d'ailleurs par qui est-elle menacée ? Par les évêques, les curés, des pères de famille ?

Mais ce sont, il me semble, autant de citoyens jouissant de tous les droits et soumis à toutes les lois. S'ils s'en prennent à l'école, c'est qu'apparemment ils ont à s'en plaindre, et qui peut les empêcher, du moment qu'ils ne violent aucune loi de la République ?

Pourquoi partir en guerre contre des concitoyens ? Les tribunaux ne sont-ils pas là pour juger, réprimer quelconque acte de rébellion ou de loi ?

Il n'y a vraiment pas de quoi parler ainsi la tête et toute notion de société organisée.

Mais quand on voit rouge...

On voit rouge aussi les Sirot et consortis qui prétendent exclure de l'Assistance Médicale Gratuite les médecins sortis de l'Université Catholique, et du coup les voilà brouillés avec la justice, la liberté, l'humanité.

Vous avez suivi des cours légalement établis, vous avez passé vos examens devant les mêmes juges que vos camarades de l'Etat, vous avez réussi devant ce jury d'autant plus porté à l'impartialité, si pas à la sévérité, que vous venez de la faculté rivale. Votre capacité scientifique et professionnelle n'en est que plus incontestable.

M. le Préfet est d'ailleurs bien obligé de le reconnaître dans les termes suivants de son exposé :

« Le savoir des élèves des deux Facultés, les garanties qu'ils offrent au public sont équivalents, puisque tous exercent en vertu d'un diplôme qui est délivré par le même jury, le jury d'Etat. »

Ni les conseillers biocardés, ni M. le Préfet ne l'entendent ainsi : les uns votent carrément l'exclusion, l'autre, plus politique, plus administratif, prétendait arriver au même résultat en imposant à l'indigent le médecin unique et nommé par lui.

Sa tentative d'autocratie lui est restée pour compte et les radicaux bourgeois unis aux socialistes ont fait triompher l'ostentatoire brutal.

Cette fin de séance du 28 décembre 1909 restera comme un type d'incohérence dans les annales du Conseil général du Nord.

Encore une fois on voyait rouge.

On s'est séparé sans savoir comment on approuverait le règlement voté, ou plutôt en sachant bien que ce règlement était d'une application impossible.

Il faudra revoir et mettre tout au point au mois d'avril.

Quant à celui qui aurait dû être l'unique objet des soucis de nos philanthropes, le préfet en tête, quant à l'indigent il ne fut qu'un prétexte : la politique rouge, tyrannique avait pris sa place.

Si vous acceptez le libre choix du médecin, a dit substantiellement le préfet, je serai obligé de choisir des médecins sortant de la Faculté catholique. Dès lors, ce sera la lutte entre praticiens, par l'action patronale, l'influence politique. Tous les ans, ce sera une véritable élection à laquelle seront conviés les assistés. A cette lutte, le parti républicain n'a rien à gagner. Que les républicains réfléchissent donc aux conséquences de la réforme que réclament leurs adversaires. Le parti républicain doit se garder contre ce péril. A l'heure où la lutte est si vive contre les écoles laïques, il ne faut pas donner un nouvel appui à la Faculté catholique. Donc, la réforme serait vaine, dangereuse et funeste aux intérêts de la République.

L'aveu est formel.

Peu importe que toute une catégorie de médecins aient leurs droits professionnels arbitrairement lésés, peu importe que les indigents sentent encore plus lourdement leur misère en se voyant obligés de recourir au médecin unique, républicain bon teint et investi comme tel par M. le Préfet ; avant tout ne faut-il pas assurer la triomphante du Parti Maçonnerique ?

Nous avons eu mardi dernier, au Conseil général du Nord, une nouvelle preuve que nous ne sommes pas en République, mais en Franco-Maçonnerie et que, sous son régime, il est bien malheureux d'être malade quand on est indigent.

V. H.

Gazette du Nord

Un télégramme de Rio-de-Janeiro, adressé à la Maison-Mère des Lazaristes, rue de Sévres, à Paris, annonce le décès de M. Albert Ronckier, originaire de Wormhout et missionnaire lazariste depuis 1901 à Victoria (Brésil).

On annonce la mort :

M. A. LILLE, rue Turgot, 54, de M. Auguste Gruson, ancien maître d'hôtel à Lille, décédé subitement le 27 décembre, à l'âge de 59 ans.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui jeudi, en l'église Saint-Sépulchre, à 9 heures, à 9 heures. L'inhumation au cimetière de l'Est.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quart.)

Capitalistes pouvant s'intéresser à une affaire de Banque sont demandés. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Romain Wulfaert, agent de change à Péruwez (Hainaut) Belgique.

Le Congrès des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais

En réponse à l'Adresse qui avait été signée par les congressistes, le Souverain Pontife a daigné envoyer au Secrétaire du Comité organisateur, une lettre en latin dont nous donnons ici la traduction :

PIE X, Pape

CHER FILS, Salut et bénédiction Apostolique.

Nous connaissons déjà par ailleurs, pour en avoir reçu de nombreux témoignages, le dévouement admirable des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais ; Nous en avons une preuve nouvelle dans l'Adresse portant la signature de tous ceux qui ont pris part au dernier Congrès Catholique de Lille, qu'en qualité de secrétaire de ces Congrès vous avez pris soin de nous faire parvenir. Cette lettre n'a pas manqué de produire sur Nous l'impression que vous aviez souhaitée ; non seulement elle Nous a fait plaisir, elle Nous a consolé, et non pas faiblement.

L'hommage que vous Nous avez adressé, en termes si affectueux, à l'occasion du jubilé des vingt-cinq années de Notre épiscopat Nous a été très agréable ; Nous n'attendions pas moins de l'excellence de votre piété filiale à Notre égard. Mais aussi, et surtout, la promesse que vous Nous avez faite de travailler désormais de tout votre pouvoir, avec suite et avec sagesse, pour établir l'union entre les catholiques de France, afin qu'ils puissent, à l'avenir, avec plus d'espoir de vaincre, engager le bon combat pour les droits de Dieu et de l'Eglise, a pu pour effet de Nous consoler, dans les peines et les angoisses qui Nous viennent, vous l'avez compris, non pas tant de la violence des méchants pour nuire, que du désaccord des bons pour résister. On peut voir déjà d'ailleurs un très bel exemple de cette concorde que Nous ne cessons pas de demander avec instance, dans ce qui s'est fait depuis que la vigilance des Evêques a dénoncé le grand péril que court le salut éternel des enfants, à qui on verse goutte à goutte,

dans les écoles publiques, le poison de certaines doctrines. Ça et là, par la grâce de Dieu. Nous voyons nos hôdels, émus de ces excès qui font horreur, se grouper sous la conduite des Evêques, pour empêcher ce massacre d'enfants, dont on pourrait dire justement qu'il est plus cruel que celui d'Hérode, puisque le roi de Judée a tué les corps et que ceux-là, ce sont les âmes qu'ils font périr. Pour vous engager dans cette lutte, où il s'agit de vos enfants et même de la France catholique, vous n'avez pas besoin de Nos exhortations. Vous avez commencé et vous laissez de tout votre cœur. Continuez donc comme vous avez commencé ; mais en même temps ne nous confions pas dans notre propre valeur ; implorons le secours de Dieu Tout-Puissant, qui un jour nous donnera la victoire sur les ennemis de son nom. En attendant, comme présage des faveurs divines. Nous vous accordons, avec une affection et une tendresse toute particulière, à vous, cher fils, et à tous ceux qui ont signé votre Adresse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 décembre 1909, de Notre Pontificat la septième année.

PIUS P. P. X

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Maertens, vicaire à Linselles, est transféré à Coudekerque-Branche.

M. l'abbé Georges Dulongcourty, de Staple, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Lille (Noire-Dame de Miséricorde).

PORTES CLOSÉS

Le Préfet du Nord, le Général commandant le 1^{er} corps d'armée et le Maire de Lille, ne recevront pas à l'occasion du 1^{er} janvier.

CHEMIN DE FER DU NORD

Modification de trains de voyageurs. — A partir du 3 janvier prochain, le train 2902, Quévrain-Douai, fera arrêt à Saint-Saulve et aura son itinéraire modifié ainsi qu'il suit, entre Onnaing et Douai :

Onnaing : arrivée à 8 h. 28, matin ; départ à 8 h. 35 ; départ à 8 h. 35 ; Valenciennes : arrivée à 8 h. 40 ; départ à 8 h. 45 ; Wallers : arrivée à 8 h. 59 ; départ à 9 h. 5 ; Somain : arrivée à 9 h. 10 ; départ à 9 h. 12 ; Douai : arrivée à 9 h. 27.

L'EXPOSITION PERMANENTE

toujours à PARIS-TAILLEUR

117 et 119, Boulevard de la Liberté, à LILLE, est visitée par les Dames soucieuses de connaître les DERNIÈRES CRÉATIONS de la MODE.

POSTES

M. Clément Bachasse, inspecteur des postes et des télégraphes à Lille (service électrique), est nommé, en la même qualité, à Valenciennes (service postal).

M. Charles Dubois, rédacteur à Besançon, est nommé inspecteur des postes et des télégraphes à Lille (service électrique), en remplacement de M. Bachasse, nommé à Valenciennes.

LE COURRIER DES CERCLES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine chaque nuit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

ÉTUDES

« Le Courrier », qui paraît à seize pages à partir de janvier 1910, donne dans le numéro de décembre quelques remarquables études.

C'est d'abord la nécessité, pour qui veut entretenir en lui la vie chrétienne, de lire fréquemment l'Évangile.

Jusqu'à quel point faut-il obéir aux lois ? Cette question délicate fut l'objet d'un second article où sont consultés les autorités les plus indiscutables.

Quelques objections contemporaines plume la foi sont ensuite réfutées d'une plume alerte.

La charmante causerie du soir, qui termine chaque nuit pages instructives, suggère par quelques textes bien choisis, le culte envers le drapeau.

Respect au pauvre!

La municipalité radicale-socialiste de Wasquehal a trouvé en arrivant au pouvoir des œuvres sociales florissantes qu'il était facile d'entretenir.

L'argent ne manquait certes pas pour le faire. Outre que Wasquehal possède quelques œuvres philanthropes, dont M. le Maire sait parfaitement trouver la porte, les nouveaux édiles opérèrent de fréquentes saignées à la bourse des contribuables.

Comme c'était pour les pauvres, on se laissait faire gentiment, sans régrimber.

Mais le tout n'est point de voter des sommes rondelles aux indigents. Il faut de plus que ces secours soient distribués équitablement et que surtout ils ne se trouvent pas de chemin : « Ne méions point la politique avec la charité », dit le poète.

Hélas ! M. le maire de Wasquehal ne fait jamais la charité (avec l'argent des autres) sans une arrière-pensée électorale. Il exige que les pauvres lui rendent les mêmes élections la nominale de ses générosités. C'est de la charité contre remboursement !

A Wasquehal, on ne sert pas le pauvre ; on se sert de lui. On prend les morceaux sans compter dans l'impitoyable panier commun, et l'on dit aux malheureux : « Azor, fais le beau ; tu auras du sucre ! » Ainsi faite, la charité perd évidemment de son prix. Ceux qui la reçoivent ne peuvent être reconnaissants à ceux qui la vendent ; le pain doit avoir un goût d'amertume quand on l'achète au prix de sa liberté.

Aussi beaucoup de pauvres indépendants ne veulent pas entendre parler de la pitié radicale-socialiste. A ceux-là il ne sera jamais pardonné. Sont-ils de vrais pauvres, méritent-ils d'être assistés, ceux qui se paient le luxe de la liberté ? Quand on n'a pas de rentes, a-t-on des droits ?

Ainsi commence l'affreux supplice de Tantale : Chers ouvriers, n'allez pas à la messe, n'envoyez pas vos enfants à l'école libre, ne colportez pas les journaux de l'opposition, et vous aurez une maison aux Prêts ménages, un jardin, l'assistance médicale gratuite, le pain des Bureaux de Bienfaisance ; par dessus le marché, les balnéaires si vous êtes sales et le sanatorium si vous devenez poitrinaires.

Préférez-vous garder votre fierté ? Libre à vous, mais alors ne réclamez aucun secours. La veuve Soen — on peut la nommer, celle-là ; elle est morte et à l'abri des représailles, on ne lui fera plus de mal, — la veuve Soen décède, laissant cinq enfants dont l'aîné a quatorze ans à peine. Cette petite famille était pauvre, au point de ne pouvoir acheter même un cerceuil à l'inhumation. Un voisin alla, accompagné du fils aîné, demander à M. le Maire le corbillard et le cerceuil gratuits. Le maire voulut bien accorder le corbillard, mais, ajouta-t-il, puisque Mme Soen était « mère chrétienne » et secourue comme telle par le clergé, « que les curés fournissent eux-mêmes le cerceuil ! » Ainsi la commune, qui n'avait jamais rien fait pour la vivante, refusait même quatre planches à la défunte ! N'est-ce pas infâme ?

Un autre jour, c'est le Leary, colporteur du « Journal de Roubaix », père de cinq petits enfants, qui se voit retirer les secours auxquels il avait droit ; c'est M. D... un ouvrier qui, pour ne pas perdre son pain, doit quitter le jardin qu'il tient des catholiques.

Mais l'entente des petits pauvres à l'école chrétienne semble surtout intolérable à M. le Maire. Or, les écoles de Wasquehal-centre manquent tellement à la neutralité légale que plus de 60 enfants s'échappent de cet enfer pour se rendre à l'école libre de Croix. Seulement les riches ont sous le doigt de se voir tromper ainsi d'école.

M. D... envoyait bien ses garçons aux matras laïcs, mais ses filles allaient à Croix. On lui retirait les secours du Bureau de bienfaisance.

M. Gustave Decotignies est un ouvrier fleur d'une quarantaine d'années ; il reste au Capreau, hameau de Wasquehal, et gagne 23 francs par semaine pour nourrir quatre enfants, dont l'aîné a huit ans.

Le Bureau de bienfaisance octroyait à ce brave homme deux paquets par semaine. A la fin de novembre, Decotignies se permit d'envoyer son petit garçon de trois ans à l'école maternelle libre. Notez que ses deux autres enfants, de 6 à 8 ans, restèrent à la laïque. N'importe ! le pauvre père fut immédiatement privé de secours.

Mme Decotignies ne pouvait croire à tant de sécularisme. Avissant un beau jour M. le Maire, qui surveillait les travaux de son nouveau cabaret, elle lui répéta sa question : « Pourquoi n'ai-je plus de pain ? » — « Eh ! puisque vous avez le moyen de mettre votre gain à l'école des curés, vous n'avez plus besoin de secours ! » Intimidé d'ajouter que l'enfant était reçu gratuitement à l'école maternelle !

Nous pourrions allonger indéfiniment, monsieur le Maire, cette liste navrante de victimes. Il n'est légitime que ceux à qui vous avez dit le « Crois ou meurs ». Ces pauvres diables n'ont pas se plaindre ; ils vous connaissent et savent que vous leur feriez rentrer à coups de représailles leurs soupçons dans la gorge.

Mais l'émotion ne nous permet pas de nous taire, et vous ne nous empêchez pas de dénoncer à l'indignation des hommes gens vos lâches persécutions contre les malheureux, deux fois sacrés, parce qu'ils ne peuvent se défendre.

DANS LE TEXTILE

A L'USINE PARSY

Après trois mois de grève, les ouvriers du tissage Parsy, à Mons-en-Barœul, ont repris le travail, le patron leur ayant promis en cas de chômage, 0,15 centimes par heure pour chaque mètre.

A L'USINE BONIFACE

Des pourparlers ont eu lieu mercredi entre M. Boniface et des délégués de son usine. Il a été décidé que le travail reprendrait jeudi matin.

M. Boniface a maintenu le renvoi des frères Leclercq qui avaient brutalisé le tisserand Dervaux.

A L'USINE SPIRIET

Une délégation d'ouvriers s'est présentée mercredi matin à 9 heures, à l'usine Spriet, rue des Stations, à Valenciennes. En l'absence du fabricant, un directeur a fait savoir aux ouvriers qu'ils pouvaient réintégrer l'usine aux conditions anciennes, qu'un cas contraire un nouveau personnel serait embauché.

Une réunion a eu lieu à 4 heures de Croix. Seulement les riches ont sous le doigt de se voir tromper ainsi d'école.

A L'USINE LEGAULT

La situation reste stationnaire dans ce tissage. On espère cependant que les négociations engagées permettront de reprendre le travail dans huit jours.

Gambriolo et l'église St-Pierre

A DOUAI

Dans la nuit du 28 au 29 décembre, des malfaiteurs que la police recherche activement se sont introduits dans l'église St-Pierre.

Ils ont évités avec le plus grand soin de passer par les portes munies d'avertisseurs électriques, ce qui suppose de leur part une exacte connaissance des lieux. Par conséquent, ils n'ont pas cherché à pénétrer dans la sacristie où se gardent, la nuit, les Saintes-Esposes.

Entrés par les portes qui donnent accès à l'ancienne salle du chapitre, ils ont fracturé la plupart des troncs qui se trouvent dans l'église, et dont plusieurs étaient d'une grande solidité. Mais la sinistre et sacrilège besogne a dû être plus pénible pour ces malheureux que profitable, car le produit des offrandes avait été enlevé, soit la veille, soit quelques jours auparavant.

Le sacristain, M. Michel, au moment où, sans défiance et sans s'être encore aperçu de rien, il sonnait l'Angelus, croit avoir entendu des bruits de pas précipités et de portes se refermant. Peut-être les voleurs ont-ils été surpris dans leur criminelle expédition. Il est heureux, en ce cas, que le bon sacristain ne se soit pas trouvé sur leur passage.

L'émotion est très grande en ville au sujet de cet attentat qui dénote chez ses auteurs une rare audace et une habileté peu commune.

Un infanticide à Dealmont

ARRESTATION DE LA COUPABLE A LA MADELEINE

Nous avons annoncé la découverte, lundi matin, vers neuf heures, dans le canal, au rivage de l'Écanguerie, à Dealmont, du cadavre d'un enfant du sexe masculin âgé de 10 mois.

La mère du bébé a été arrêtée mercredi matin, à La Madeleine-lez-Lille, par le sous-brigadier de police Bourdon. C'est une fleuriste, Victoire Gethen, 24 ans, habitant rue de Marquette, 222. Elle a déclaré que c'était la misère qui l'avait poussée à tuer son enfant.

Victoire Gethen, amenée au parqu岸, a été écrouée sous l'inculpation d'homicide volontaire.

M. Dutilleul, médecin légiste, a été chargé par M. Delalé de faire aujourd'hui l'autopsie du petit cadavre.

Une femme noyée à Marquette

Mardi, à deux heures de l'après-midi, on retirait du canal, au pont de l'Épinette, à Marquette, le cadavre d'une femme paraissant âgée de 25 à 30 ans.

C'est celui de Louise Debaes, 20 ans, originaire de Liévin, servante dans un estaminet du Pont-de-Marcq.

Cette jeune fille, disparue depuis le 4 décembre, avait deux sœurs qui habitent le Pont-de-Marcq ; c'est par l'une d'elles que son corps a été reconnu mercredi matin.

Un docteur de la localité a examiné le cadavre et a découvert des ecchymoses à la face. Ces ecchymoses proviennent-elles de coups portés à la jeune fille avant l'immersion ou sont-elles seulement le résultat de chocs reçus par le cadavre ballotté par les eaux ? Y a-t-il par suite simplement suicide ou crime ?

M. Dutilleul, médecin légiste pratiquant

COURS DES MARCHÉS A TERME DU 29 DÉCEMBRE

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing - Le Havre

LAINES PEIGNÉES				LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS			
ROUBAIX-TOURCOING				LE HAVRE			
d'après la moyenne des prix pratiqués à la bourse				COTONS			
CLOTURE				COTONS			
SUINT				COTONS			
COTE				COTONS			
COTE				COTONS			
COTE				COTONS			